

Fiche d'examen au cas par cas pour les zones visées par l'article L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

Selon le R122-17-II alinéa 4 du Code de l'environnement

Nom de la collectivité ou de l'EPCI compétent	Nom de la personne publique responsable
Commune de le Combe-de-Lancey Mas La Chapelle 38190 LA-COMBE-DE-LANCEY Tél : 04 76 71 40 96 Mail : mairie@lacombedelancey.fr	Mme le Maire de la Combe-de-Lancey Mme Régine VILLARINO

Zonages concernés par la présente demande		
Les zones d'assainissement collectif où la collectivité compétente est tenue d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées :	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Les zones relevant de l'assainissement non collectif où la collectivité compétente est tenue d'assurer le contrôle de ces installations et, si elles le décident, le traitement des matières de vidange et, à la demande des propriétaires, l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif :	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement :	<input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> Non
Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement :	<input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> Non

Présentation de votre démarche et des motifs de la mise en place/révision de ce (ces) zonage(s)
<p>La commune, dans le cadre de la révision de son document d'urbanisme, souhaite engager une réflexion globale sur la gestion des eaux usées sur son territoire.</p> <p>La création du zonage d'assainissement a pour but de définir les zones en assainissement collectif et non collectif, au regard des réseaux et équipements existants, des possibilités techniques et financières et des perspectives d'urbanisation.</p> <p>Le zonage des eaux usées accompagne la révision du document d'urbanisme.</p>

Caractéristiques des zonages et contexte		
Est-ce une révision/modification de zonages d'assainissement ?	<input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> Non
- Création d'un Zonage des Eaux usées		
Quelle est la date d'approbation du précédent zonage ?	néant	

Dans le cas d'une extension éventuellement envisagée d'un ou plusieurs zonages, dans quelles proportions ces zones vont-elles s'étendre ?	Environ _____ m ²	Environ _____ ha	
Quel est le territoire concerné ? (joindre une carte du périmètre)	Le territoire concerné est le territoire communal de la Combe-de-Lancey (cf. carte du zonage des eaux usées)		
Le territoire est-il couvert par un ou plusieurs document(s) d'urbanisme ? - RNU (POS caduc) - PLU en cours de réalisation en parallèle du zonage	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	
Quelle est la date d'approbation du/des document(s) existant(s) ? - POS approuvé le 22 Novembre 1985			
Si le(s) document(s) est / sont en cours d'élaboration / révision / modification, quel est l'état d'avancement de la démarche ?	Le PLU est en cours de finalisation et d'approbation (PADD approuvé le 25/04/2016)		
La réalisation / révision / modification de vos zonages est-elle menée en parallèle d'une élaboration / révision / modification du document d'urbanisme ?	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	
Expliquer l'articulation envisagée entre le document d'urbanisme et le(s) zonage(s) prévu(s) (traitement des questions d'assainissement par le document d'urbanisme, conséquences des ouvertures à l'urbanisation, ...):			
Le(s) PLUi / PLU / carte communale, en vigueur, font / fait-il (elle) ou ont/a-t-il (elle) fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Examen au cas par cas	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	
Des études techniques (type : schéma directeur d'assainissement, étude sur les eaux pluviales,...) ont-t-elles été, ou seront-t-elles, menées préalablement à vos futures propositions de zonages ?	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	
Préciser les études : Schéma directeur et zonage d'assainissement des eaux usées (diagnostic et schéma directeur)			
Caractéristiques générales du territoire et des zones susceptibles d'être touchées			
Êtes-vous / intégrez-vous une commune en zone littorale (au sens de la loi littorale, y compris certains lacs) ?	<input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> Non	
Est-ce que le territoire de votre collectivité dispose ou est limitrophe d'une commune disposant d'une zone de baignade ? dans ce cas un profil de baignade a-t-il été réalisé ?	<input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> Non	Limitrophe
Est-ce que le territoire de votre collectivité dispose ou est limitrophe d'une commune disposant d'une zone conchylicole ?	<input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> Non	Limitrophe
Est-ce que le territoire de votre collectivité dispose ou est limitrophe d'une commune disposant d'une zone de montagne ?	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	Limitrophe
Est-ce que le territoire de votre collectivité dispose ou est limitrophe d'une commune disposant d'un périmètre réglementaire de captage (immédiat, rapproché/éloigné) d'alimentation en eau potable ?	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	Limitrophe
Est-ce que le territoire de votre collectivité dispose ou est limitrophe d'une commune disposant d'un périmètre de protection des risques d'inondations ?	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	Limitrophe
→ Préciser lesquels : - Plan de Prévention des Risques Naturels, approuvé le 29 Avril 2003 - Commune en zone de montagne			
Le territoire dispose-t-il de cours d'eau de première catégorie piscicole ?	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	

Le territoire dispose-t-il de réservoirs biologiques selon le SDAGE ?	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Préciser lesquels : - Ruisseau de la Combe-de-Lancey du pont de la D523 à sa confluence avec l'Isère		
Y a-t-il une zone environnementale sensible à proximité telle que : Natura 2000 ?	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
ZNIEFF1?	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Zone humide ?	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Éléments de la Trame Verte et Bleue (réservoir, corridors) ?	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Présence connue d'espèces protégées ?	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Présence de nappe phréatique sensible ?	<input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> Non
<p>→ Préciser lesquelles : (joindre éventuellement une cartographie)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Zone Natura 2000 « Cembraie, pelouses, lacs et tourbières de Belledonne, de Chamrousse au Grand Colon » ; - ZNIEFF de type I « Contreforts occidentaux de la chaîne de Belledonne » et « Massif de Belledonne et chaîne des Hurtières » ; - Zone humide « Lac du Crozet ». <p>(Cf. cartographie patrimoine naturel)</p>		
Quel est le niveau de qualité de l'état écologique et de l'état chimique (très bon état, bon état, moyen, médiocre, mauvais) des masses d'eau réceptrices des eaux concernées par la présente demande, selon la classification du SDAGE au sens de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE)?	BE	
Nom de la (des) Masse(s) d'eau superficielle : <ul style="list-style-type: none"> - Ruisseau de la Combe-de-Lancey (FRDR11585) ; - Ruisseau de Vorz (FRDR10897) ; - Ruisseau du Domenon (FRDE11874). 		
Nom de la (des) Masse(s) d'eau souterraine <ul style="list-style-type: none"> - Domaine plissé BV Isère et Arc (FRDG406). 		
Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ?	<input type="radio"/> Oui :	<input checked="" type="radio"/> Non
Directive Territoriale d'Aménagement (DTA ou DTADD) ?	<input type="radio"/> Oui :	<input checked="" type="radio"/> Non
Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) ?	<input checked="" type="radio"/> Oui : SCoT de la région grenobloise en cours d'élaboration	<input type="radio"/> Non
Caractéristiques générales du territoire et des zones susceptibles d'être touchées		
Pensez-vous que votre territoire sera soumis à une forte urbanisation ? <ul style="list-style-type: none"> - Un potentiel de 3,4 ha de zone constructible pouvant accueillir jusqu'à 40 logements a été identifié dans le projet de PLU. 	<input type="radio"/> Oui :	<input checked="" type="radio"/> Non

Quel est le type principal des réseaux de collecte des eaux usées sur votre territoire ?	<input checked="" type="radio"/> Séparatif :	Unitaire :
Disposez-vous d'une carte d'aptitude des sols à l'infiltration ?	<input checked="" type="radio"/> Oui	Non
Existe-t-il des ouvrages de rétention des Eaux Pluviales sur le territoire concerné par le zonage ?	Oui	<input checked="" type="radio"/> Non

Si vous disposez de la compétence relative à la planification et/ou gestion de l'assainissement collectif et non collectif, remplissez le tableau suivant

Questions relatives aux zones d'assainissement collectif/non collectif des eaux usées

Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine			
Y a-t-il des adaptations de grands secteurs (ouverture à l'urbanisation, passage de l'ANC à l'AC ou inversement pour diverses raisons possibles), qui sont à l'origine de la volonté de révision du zonage d'assainissement ?	Oui	<input checked="" type="radio"/> Non	
Conformément à l'article L2224-8 du CGCT, avez-vous établi votre schéma descriptif d'assainissement collectif des eaux usées ?	<input checked="" type="radio"/> Oui	Non	
Les contrôles des assainissements non collectifs sont-ils en cours et dans quels délais seront-ils réalisés ? En cours de réalisation sur 2017	<input checked="" type="radio"/> Oui	Non	
Les non-conformités ont-elles été levées ?	<input checked="" type="radio"/> Oui	Non	
Sont-elles en cours d'être levées ?	<input checked="" type="radio"/> Oui	Non	
Au sein de votre PLU, imposez-vous, dans le règlement un minimum de surface sans objet parcellaire sur les zones d'assainissement non collectif ?	Oui :	<input checked="" type="radio"/> Non	Sans objet
La collectivité compétente (ou les collectivités adhérentes) dispose-t-elle de déclarations de prélèvement (puits ou forage privés) selon l'article L2224-9 du CGCT ?	Oui	<input checked="" type="radio"/> Non	
Si oui, sont-ils sur (à proximité d') une zone pressentie comme devant accueillir un zonage ANC ?	Oui	Non	
Est-il prévu d'autres modes de gestion des eaux usées traitées en Assainissement Non Collectif (ANC) que l'infiltration (rejet en milieu hydraulique superficiel ...) ? Raccordement au réseau d'eaux pluviales, rejet au milieu naturel pérenne	<input checked="" type="radio"/> Oui	Non	
La station de traitement des eaux usées (STEU) actuelle est-elle en surcharge par temps sec ?	Oui	<input checked="" type="radio"/> Non	
La station de traitement des eaux usées (STEU) actuelle est-elle en surcharge par temps de pluie ?	Oui	<input checked="" type="radio"/> Non	
La station de traitement des eaux usées (STEU) actuelle est-elle en surcharge de façon saisonnière ?	Oui	<input checked="" type="radio"/> Non	
Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine			
Avez-vous des procédures d'urgence en cas de rupture accidentelle d'un des éléments de votre système d'assainissement (coupure électrique, pompe, STEU) ?	Oui :	<input checked="" type="radio"/> Non	

Avez-vous l'intention de rechercher une réduction de vos futures consommations énergétiques sur les équipements de votre système d'assainissement (postes,...) ?	Oui	<input type="radio"/> Non
Par une cohérence topographique entre les zones collectées ?	Oui	<input type="radio"/> Non

Si vous disposez de la compétence relative la planification et/ou gestion des eaux pluviales, remplissez le tableau suivant

Questions relatives aux zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement

Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine		
Existe-t-il des risques ou enjeux liés à des problèmes d'écoulement des eaux pluviales ?	Oui	<input type="radio"/> Non
de ruissellement ?	Oui	<input type="radio"/> Non
de maîtrise de débit ?	Oui	<input type="radio"/> Non
d'imperméabilisation des sols ?	Oui	<input type="radio"/> Non
Lesquels :		
Des mesures de gestion des eaux pluviales existent-elles déjà sur le territoire du zonage prévu ?	Oui	<input type="radio"/> Non
Lesquelles :		
Quelles ont été les raisons de leur mise en place ?		
Avez-vous identifié des secteurs de votre territoire et des territoires limitrophes concernés par des risques liés aux eaux pluviales ?	Oui	<input type="radio"/> Non
Avez-vous identifié des secteurs de votre territoire où sont présents des enjeux de gestion pour les eaux pluviales (maîtrise de l'imperméabilisation, topographie, capacité des réseaux existants, limitation du ruissellement,...) ?	Oui	<input type="radio"/> Non
Des mesures permettant de gérer ces risques existent-elles ?	Oui	<input type="radio"/> Non
Disposez-vous d'un système de gestion des eaux pluviales (bassin, surverse, télégestion) ?	Oui	<input type="radio"/> Non
Votre système d'assainissement eaux pluviales est-il déclaré ou autorisé conformément à la rubrique 2.1.5.0. de la nomenclature loi sur l'eau ?	Oui	<input type="radio"/> Non

Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine		
Avez-vous rencontré des problématiques de capacité de votre réseau d'eaux pluviales par temps de pluie ?	Oui	<input type="radio"/> Non

Selon quelle fréquence ?		
Dues à une mise en charge par un cours d'eau ?	Oui	<input type="radio"/> Non
Votre commune a-t-elle fait l'objet d'une décision de catastrophe naturelle liée aux inondations ?	Oui	<input type="radio"/> Non
Avez-vous subi des coulées de boues ?	Oui	<input type="radio"/> Non
Avez-vous subi des glissements de terrain dus à un phénomène pluvieux ?	Oui	<input type="radio"/> Non
Autres		
Votre territoire fait-il parti d'un SAGE en déficit eau ?	Oui	<input type="radio"/> Non
Votre territoire fait-il parti d'une Zone de Répartition des Eaux ?	Oui	<input type="radio"/> Non

Questions relatives aux zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement

Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine		
Votre commune dispose-t-elle de réseaux de collecte des eaux pluviales ?	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
L'éventuel Schéma Directeur d'Assainissement (ou une démarche autre) aborde-t-il les questions de pollution des eaux pluviale(s) ?	Oui	<input type="radio"/> Non
Des prescriptions ont-elles été proposées ?	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Si oui, lesquelles ? création de nouveaux réseaux de collecte eaux pluviales		
La réalisation d'ouvrages est-elle prévue ?	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Si oui lesquels et pour quel objectif ? création de nouveaux réseaux de collecte eaux pluviales		
Les équipements prévus consommeront ils une surface naturelle propre ?	Oui	<input type="radio"/> Non
Sont-ils intégrés sous voirie, parking, bâti ?	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non

Au regard du questionnaire, estimez-vous qu'il est nécessaire que vos zonages définis au L2224-10 CGCT fassent l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'ils devront en être dispensés ?
Au vue des problématiques rencontrées et de l'absence d'aménagement dans des zones naturelles remarquables sur le territoire communal de la Combe-de-Lancey, une étude environnementale n'est pas nécessaire.

A La Combe de Lancey
Le 12 septembre 2017


